

=====
Direction des Finances et des Moyens
Service Budget Marchés

Séance officielle du 06 octobre 2017

RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET TERRITORIAL 2017

Cette troisième étape budgétaire de l'année permet de retenir l'inscription de crédits nouveaux sur l'exercice 2017.

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes augmentent de 994 360 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes augmentent de 2 148 365 €.

À l'issue du vote du Budget Supplémentaire, la situation nette des autorisations de programme restant à financer en crédits de paiement au-delà de l'exercice 2017 s'élevait à 46, 805 M€. La décision modificative n°1 est également l'étape de révision ou de clôture de certaines des autorisations de programme votées sur les exercices antérieurs.

Situation des autorisations de programme – section d'investissement

Après examen, quatre autorisations de programme (AP) peuvent être clôturées et deux diminuées, **le montant total des annulations s'élève à 2 341 994,35 €**. Les AP concernées sont détaillées ci-après :

AP2007 - Travaux d'électrification	Financement AP	Financement CP	AP disponible
Montant AP voté	8 550 000,00 €		
AP affectée	8 511 133,05 €	8 323 544,74 €	187 588,31 €
Réseaux (extension, renforcement, enfouissement)	7 785 556,09 €	7 597 967,78 €	187 588,31 €
Changement de tension	725 576,96 €	725 576,96 €	0,00 €
AP non affectée	38 866,95 €		

AP annulée au budget 2017 **226 455,26 €**

Montant des travaux engagés sur la période 2007/2014 **8 323 544,74 €**

AP2011 - Logement (aides à l'habitat)	Financement AP	Financement CP	AP disponible
Montant AP voté	1 560 000,00 €		
AP affectée	1 510 276,00 €	1 403 315,14 €	106 960,86 €
Primes à la construction	256 300,00 €	248 356,49 €	7 943,51 €
Aide à la construction traditionnelle	31 800,00 €	21 411,72 €	10 388,28 €
Aide à l'entretien des revêtements en bois	291 520,00 €	227 337,47 €	64 182,53 €
Aide à l'habitat des personnes à faibles ressources	310 656,00 €	287 664,00 €	22 992,00 €
Aide à l'acquisition des maisons anciennes	620 000,00 €	618 545,46 €	1 454,54 €
AP non affectée	49 724,00 €		

AP annulée au budget 2017 **156 684,86 €**

Montant des aides accordées sur la période 2011/2013 **1 403 315,14 €**

AP2012 - Aménagements routiers	Financement AP	Financement CP	AP disponible
Montant AP voté	5 100 000,00 €		
AP affectée	4 719 129,04 €	4 631 145,77 €	87 983,27 €
Aménagements en bordure du littoral	577 118,50 €	569 247,26 €	7 871,24 €
Voirie communale de Saint-Pierre	225 000,00 €	225 000,00 €	0,00 €
Réfection des ponts - Commune de Miquelon-Langlade	312 256,20 €	312 256,20 €	0,00 €
Enrobés - routes territoriales de Saint-Pierre	2 100 000,00 €	2 021 450,37 €	78 549,63 €
Enrobés - routes territoriales de Miquelon	1 504 754,34 €	1 503 191,94 €	1 562,40 €
AP non affectée	380 870,96 €		

AP annulée au budget 2017	468 854,23 €
Montant des travaux engagés sur la période 2012/2014	4 631 145,77 €

AP2015 - Cohésion sociale Volet 3 du CDECT2015/2018	Financement AP	Financement CP	AP disponible
Montant AP voté	500 000,00 €		
AP affectée	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €
Étude Construction Résidence appartements Autonomie	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €
AP non affectée	0,00 €		

AP annulée au budget 2017	500 000,00 €
Montant des études financées sur la période 2015/2017	0,00 €

L'annulation de cette dernière AP est consécutive à l'avenant n°2 au Contrat de Développement État/Collectivité Territoriale adopté par délibération n°247/2016 par lequel il a été décidé de refondre l'action initiale en deux opérations :

- « Étude sur la résidence autonomie » portée par la Collectivité Territoriale à hauteur de 75 000 € ; les frais d'études pour une analyse budgétaire de l'actuelle maison de retraite et d'honoraires de consultants en gérontologie ont été pris en charge au budget de fonctionnement alloué au Pôle Développement Solidaire sur les exercices 2015/2017 pour un montant de 87 125 €.
- « Étude ou travaux d'amélioration de l'établissement d'hébergement des personnes âgées actuel » portée par l'État à hauteur de 425 000 €.

Les AP suivantes, votées au budget 2014 pour le renouvellement des biens et équipements techniques des services territoriaux sur la période 2014/2016 peuvent être diminuées d'un montant de 990 000 € au vu des engagements en cours et non soldés :

AP2014 - Biens des services	Financement AP	Réalisé CP	Engagé CP	AP disponible
Montant AP voté	2 000 000,00 €			
AP affectée	1 440 000,00 €	1 295 442,55 €	58 358,50 €	86 198,95 €
AP non affectée	560 000,00 €			

AP diminuée au budget 2017	560 000,00 €
-----------------------------------	---------------------

AP2014 - Équipements techniques	Financement AP	Réalisé CP	Engagé CP	AP disponible
Montant AP voté	1 200 000,00 €			
AP affectée	770 000,00 €	671 490,23 €	87 000,00 €	11 509,77 €
AP non affectée	430 000,00 €			

AP diminuée au budget 2017	430 000,00 €
-----------------------------------	---------------------

L'opération « Gare Maritime », votée à hauteur de 5,8 M€ sur l'exercice 2015, nécessite une affectation supplémentaire en autorisation de programme de 0,590 M€ pour boucler son financement. Cette majoration, portant le coût de l'opération à 6,390 M€, est directement liée à la mise en liquidation judiciaire de la Société Construction des Iles attributaire de plusieurs marchés de travaux.

Au vu de la situation de l'AP « Consolidation des Équipements » votée en 2007 au titre du CDECT2007/2013, il est proposé de majorer l'AP de 350 000 € et d'affecter 590 000 € supplémentaires sur la Gare Maritime (240 000 € étant prélevés sur le disponible à affecter).

AP2007 -Consolidation des Équipements CDECT 2007/2013	Financement AP	Réalisé CP	Engagé AP+CP	AP disponible
Montant AP voté	14 030 000,00 €			
AP affectée	13 785 942,01 €	11 916 225,19 €	1 804 224,19 €	65 492,63 €
Port de Miquelon (crib des pêcheurs)	160 000,00 €	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Gare Maritime	5 800 000,00 €	3 930 283,18 €	1 804 224,19 €	65 492,63 €
Quai en eau profonde (fonds de concours État)	1 550 000,00 €	1 550 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Gestion des déchets (incluant le Centre de compostage)	3 557 719,56 €	3 557 719,56 €	0,00 €	0,00 €
Protection du Littoral	2 718 222,45 €	2 718 222,45 €	0,00 €	0,00 €
AP non affectée	244 057,99 €			

AP majorée au budget 2017 **350 000,00 €**

AP supplémentaire affectée à l'opération Gare Maritime **590 000,00 €**

(majoration + AP non affectée)

Les inscriptions nouvelles en Crédits de Paiement – Exercice 2017 -

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP + BS	Décision Modificative 1	BUDGET 2017
011	Charges à caractère général <i>dont variation des stocks</i>	10 584 074,61 849 000,00	190 500,00 0,00	10 774 574,61 849 000,00
012	Charges de Personnel	11 263 360,00	0,00	11 263 360,00
014	Atténuation de produits	1 000,00	0,00	1 000,00
016	Allocation Personnalisée d'Autonomie	411 000,00	-22 000,00	389 000,00
017	Revenu de Solidarité Active - RSA	447 000,00	-3 000,00	444 000,00
65	Autres charges de gestion courante	11 541 268,00	-3 500,00	11 537 768,00
66	Charges Financières	1 182 687,00	-75 000,00	1 107 687,00
67	Charges exceptionnelles	330 000,00	204 000,00	534 000,00
Total des DÉPENSES RÉELLES		35 760 389,61	291 000,00	36 051 389,61
042	- Opérations d'ordre - Amortissements	3 700 000,00	703 360,00	4 403 360,00
023	- Virement à la Section d'Investissement prévu	4 846 350,39	0,00	4 846 350,39
Total des DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		44 306 740,00	994 360,00	45 301 100,00

Les inscriptions nouvelles en dépenses réelles s'élèvent à 291 000,00 €.

Le **chapitre 011** comptabilise un crédit supplémentaire de 190 500 € cumulant pour les services des besoins nouveaux et ajustements à la baisse détaillés comme suit :

- **Pôle Développement Économique** : 59 000 € pour une étude portant sur l'élaboration d'un service public relatif au pétoncle géant ;
- **Pôle Développement Attractif (Régie de Transports Maritimes)** : 130 000 € pour des charges générales de fonctionnement liées à l'exploitation des navires, inscription compensée au chapitre 70 par une majoration des recettes de 105 000 € ;
- **Direction des Ressources Humaines** : 163 900 € dont 86 900 € pour les charges générales de fonctionnement des services et 45 000 € pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels et à l'élaboration du document unique ;
- les inscriptions nouvelles sont atténuées par un **ajustement à la baisse** des dépenses du chapitre de 162 400 €.

Le **chapitre 65** enregistre globalement une réduction de crédit de 3 500 € intégrant les inscriptions supplémentaires suivantes :

- 50 000 € pour une participation solidaire aux ultramarins de Saint-Martin et Saint-Barthélemy suite au passage du cyclone Irma ;
- 74 000 € pour abonder la subvention de fonctionnement accordée au Francoforum (dotation initiale votée : 324 000 €) ;
- 6 000 € au titre de la convention de partenariat avec ALBAOLA présentée ci-après ;
- 38 000 € en complément pour les bénéficiaires de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap).

Les inscriptions nouvelles au chapitre 65 sont atténuées par un ajustement à la baisse du chapitre de 171 500 €.

Le **chapitre 67** relatif aux charges exceptionnelles est augmenté d'un crédit de 204 000 € considérant principalement un besoin de 150 000 € pour des dégrèvements fiscaux accordés sur exercices antérieurs et un crédit complémentaire de 40 000 € nécessaire suite à condamnation par jugement du Tribunal Administratif de la Collectivité dans le cadre du contentieux l'opposant à la Société TRANSMER SPM (suite à une requête de 2014).

Les besoins nouveaux en dépenses de fonctionnement sont diminués par des annulations de crédits possibles aux chapitres 016, 017 et 66.

• **RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP + BS	Décision Modificative 1	BUDGET 2017
002	Résultat de Fonctionnement Reporté	3 026 838,23	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	1 057 000,00	3 500,00	1 060 500,00
016	Allocation Personnalisée d'Autonomie	180 000,00	30 000,00	210 000,00
017	Revenu de Solidarité Active - RSA	211 000,00	-3 500,00	207 500,00
70	Produits des Services du domaine et ventes diverses	1 908 000,00	113 700,00	2 021 700,00
73	Impôts et taxes	26 533 000,00	510 000,00	27 043 000,00
731	Impositions directes	286 000,00	0,00	286 000,00
74	Dotations et participations	5 030 000,00	-100 600,00	4 929 400,00
75	Autres produits de gestion courante	362 801,77	1 260,00	364 061,77
76	Produits Financiers	70 000,00	3 000,00	73 000,00
77	Produits Exceptionnels	4 442 100,00	437 000,00	4 879 100,00
Total des RECETTES RÉELLES		43 106 740,00	994 360,00	44 101 100,00
042	- Opérations d'ordre - Subventions transférables	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
Total des RECETTES DE FONCTIONNEMENT		44 306 740,00	994 360,00	45 301 100,00

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 994 360,00 €.

Les crédits en atténuation de charges s'inscrivent au **chapitre 013** pour 3 500 € au titre de remboursements de charges sociales consécutifs à des arrêts maladie.

Les dotations confirmées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie pour 2017 permettent de majorer le **chapitre 016** de 30 000 €.

La situation des produits réalisés par les services territoriaux, et notamment ceux de la régie de transports maritimes, permet une révision à la hausse de 113 700 € du **chapitre 70**.

Les réalisations enregistrées au **chapitre 73** du budget permettent de majorer les recettes fiscales à hauteur de 510 000 € au titre de l'impôt sur les sociétés et sur le revenu. Le chapitre sera révisé une seconde fois en décision modificative n°2 notamment au vu des recettes douanières réalisées.

Au **chapitre 77**, et suite à jugement du Tribunal Administratif, une recette exceptionnelle de 400 000 € s'inscrit dans le cadre du contentieux « Toiture du Musée » opposant la Collectivité à plusieurs entreprises, et 37 000 € réajustent des recettes d'ores et déjà réalisées.

Diverses participations inscrites aux **chapitres 017 et 74** sont revues à la baisse pour 104 100 € suite aux notifications définitives actées des différents financeurs.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

• DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		BP + BS	Décision Modificative 1	BUDGET 2017
16	Emprunts et dettes assimilées	1 843 430,00	0,00	1 843 430,00
20	Immobilisations Incorporelles	1 463 469,50	86 800,00	1 550 269,50
204	Subventions d'équipement versées	2 943 404,85	-300 000,00	2 643 404,85
21	Immobilisations Corporelles	7 286 432,73	-598 890,00	6 687 542,73
23	Immobilisations en cours	45 866 143,25	2 150 155,00	48 016 298,25
26	Participations et créances rattachées	1 237 500,00	0,00	1 237 500,00
27	Immobilisations financières	1 243 000,00	0,00	1 243 000,00
Total des DÉPENSES REELLES		61 883 380,33	1 338 065,00	63 221 445,33
040	Opérations d'ordre Subventions transférables	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
041	Opérations d'ordre internes à la section	0,00	810 300,00	810 300,00
Total des DEPENSESD'INVESTISSEMENT		63 083 380,33	2 148 365,00	65 231 745,33

Les nouvelles inscriptions constituent en volume un montant de 1 338 065,00 €.

Elles se décomposent ainsi :

- **Subventions d'équipement (chapitre 204) : - 300 000 €**

La réduction s'applique au budget du Pôle Développement Économique considérant une inscription supplémentaire de 100 000 € dans le cadre du nouveau dispositif des aides au secteur pêche et une annulation de crédits de 400 000 € sur la dotation prévue pour les aides à la création de chambres (les premiers versements sur les dossiers en cours sont envisagés sur 2018).

- **Équipements territoriaux (chapitres 20, 21 et 23)** : ces chapitres globalisent une inscription nouvelle d'un montant de 1 638 065 € nécessaire principalement aux opérations suivantes :
 - ✓ 241 000 € pour la création de sites Marketing Territorial et l'acquisition d'un logiciel de GMAO destiné à la Direction Transport pour l'activité des ferries ;
 - ✓ 1 682 000 € pour compléter le financement en crédits de paiements de la construction des ferries au titre de l'autorisation de programme révisée en 2016 à hauteur de 28 M€ ;
 - ✓ 747 270 € pour les opérations de Changement de Tension confiées à la SPL Archipel Aménagement – ce crédit réajuste les dotations annuelles prévues par convention signée avec le FACE et EDF pour 2016 et 2017 ;
 - ✓ 360 000 € pour la Maison de la Nature et de l'Environnement au titre de l'AP révisée en 2014 à hauteur de 4,5 M€ ;
 - ✓ 403 000 € pour la Gare Maritime – opération nécessitant une révision de l'AP initiale.

Ces nouvelles inscriptions sont atténuées par plusieurs réajustements à la baisse sur des opérations terminées, annulées ou différées sur 2018 :

- Chapitre 20 : -154 200 € ;
- Chapitre 21 : -598 890 € ;
- Chapitre 23 : -1 522 115 €.

Enfin, le chapitre 23 enregistre un crédit de 480 000 € au titre des avances forfaitaires versées et prévues aux marchés publics, inscription compensée en recettes pour un montant de 321 705 € au titre des avances résorbées sur l'exercice.

- **RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017**

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP + BS	Décision Modificative 1	BUDGET 2017
001	Solde d'Exécution d'Investissement Reporté	7 612 322,12	0,00	7 612 322,12
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00
10	Dotations, Fonds divers et Réserves	6 363 893,35	0,00	6 363 893,35
13	Subventions d'Investissement	12 842 434,47	313 000,00	13 155 434,47
16	Emprunts et dettes assimilées	17 582 000,00	0,00	17 582 000,00
204	Subventions d'Équipement versées	50 000,00	0,00	50 000,00
23	Immobilisations en cours	6 648 880,00	321 705,00	6 970 585,00
27	Immobilisations financières	1 337 500,00	0,00	1 337 500,00
Total des RECETTES RÉELLES		54 537 029,94	634 705,00	55 171 734,94
040	Opérations d'ordre – Amortissements	3 700 000,00	703 360,00	4 403 360,00
041	Opérations d'ordre internes à la section	0,00	810 300,00	810 300,00
021	Virement de la Section de Fonctionnement prévu	4 846 350,39	0,00	4 846 350,39
Total des RECETTES D'INVESTISSEMENT		63 083 380,33	2 148 365,00	65 231 745,33

Les recettes nouvelles se présentent à hauteur de 634 705,00 €.

L'inscription correspond :

- **Chapitre 13** : un financement de 467 500 € pour les opérations de Changement de Tension – comme en dépenses, ce crédit réajuste la participation d'EDF au titre des exercices 2015 et 2016 ; par ailleurs, 154 500 € s'annulent au titre de diverses participations pour opérations terminées ou différées (FACE, CNDS,...)

- **Chapitre 23** : les résorptions d'avances forfaitaires accordées sur marchés publics sont estimées à 321 705 €

LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de transfert entre sections sont majorées de 703 360 € au titre des amortissements, dotation revue à la hausse suite à l'intégration de l'actif de la Régie de Transports Maritimes opérée au compte de gestion 2016 du budget territorial.

Directement liées au suivi de l'inventaire territorial, les inscriptions au chapitre 041 internes à la section d'investissement sont prévues en dépenses et en recettes à hauteur de 810 300 €. La dotation correspond au montant des dépenses justifiées par la SPL Archipel Aménagement au titre du mandat « Réseaux Électriques » à transférer du compte d'avance 238 au compte de travaux 23153.

L'équilibre du projet de décision modification n°1/2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	291 000,00	994 360,00
Dotation aux amortissements	703 360,00	
TOTAL	994 360,00	994 360,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	1 338 065,00	634 705,00
Dotation aux amortissements		703 360,00
Opérations d'ordre patrimoniales	810 300,00	810 300,00
TOTAL	2 148 365,00	2 148 365,00
TOTAL des opérations	3 142 725,00	3 142 725,00

Le budget territorial après la décision modificative n°1/2017

Les masses du budget 2017 se répartissent comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES
Section de fonctionnement	45 301 100,00	45 301 100,00
Section d'investissement	65 231 745,33	65 231 745,33
Total	110 532 845,33	110 532 845,33

En conclusion du présent rapport, je vous propose donc :

- d'approuver les inscriptions portées au rapport tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement ;
- d'arrêter **le volume budgétaire de la Décision Modificative n°1 du budget 2017** au montant de **3 142 725,00 € en dépenses et en recettes**, ce qui amène le volume du budget pour l'exercice 2017 à 110 532 845,33 € ;
- d'autoriser les virements et transferts nécessaires à l'exécution budgétaire et de confirmer le vote par chapitre.

Tel est l'objet des délibérations jointes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le 5^{ème} Vice-Président,

Stéphane LENORMAND

=====
Direction des Finances et des Moyens
Service Budget Marchés

Séance officielle du 06 octobre 2017

DÉLIBÉRATION N°275/2017

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET TERRITORIAL 2017
AUTORISATIONS DE PROGRAMME CLÔTURÉES ET RÉVISÉES EN DÉPENSES**

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le budget primitif 2017 adopté en séance du 16 décembre 2016 ;
- VU** le budget supplémentaire 2017 adopté en séance du 23 mai 2017 ;
- SUR** le rapport de son Vice-Président ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : L'Assemblée Territoriale décide de majorer l'autorisation de programme suivante :

- **Programme Consolidation des Équipements - AP2007 CONSOEQUIP** pour un financement de 350 000 € portant l'AP globale à 14 380 000 €. Une affectation supplémentaire de 590 000 € est autorisée sur l'opération « Gare Maritime » portant ainsi son financement à 6 390 000 €.

AP2007 -Consolidation des Équipements CDECT 2007/2013	Financement AP	Réalisé CP	Engagé AP+CP	AP disponible
Montant AP voté	14 030 000,00 €			
AP affectée	13 785 942,01 €	11 916 225,19 €	1 804 224,19 €	65 492,63 €
Port de Miquelon (crib des pêcheurs)	160 000,00 €	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Gare Maritime	5 800 000,00 €	3 930 283,18 €	1 804 224,19 €	65 492,63 €
Quai en eau profonde (fonds de concours Etat)	1 550 000,00 €	1 550 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Gestion des déchets (incluant le Centre de compostage)	3 557 719,56 €	3 557 719,56 €	0,00 €	0,00 €
Protection du Littoral	2 718 222,45 €	2 718 222,45 €	0,00 €	0,00 €
AP non affectée	244 057,99 €			

AP majorée au budget 2017	350 000,00 €
AP supplémentaire affectée à l'opération Gare Maritime (majoration + AP non affectée)	590 000,00 €

Article 2 : L'Assemblée Territoriale **décide d'approuver la clôture des autorisations de programme** suivantes pour un montant total de 1 351 994,35 € :

AP2007 - Travaux d'électrification	Financement AP	Financement CP	AP disponible
Montant AP voté	8 550 000,00 €		
AP affectée	8 511 133,05 €	8 323 544,74 €	187 588,31 €
Réseaux (extension, renforcement, enfouissement)	7 785 556,09 €	7 597 967,78 €	187 588,31 €
Changement de tension	725 576,96 €	725 576,96 €	0,00 €
AP non affectée	38 866,95 €		
AP annulée au budget 2017			226 455,26 €
Montant des travaux engagés sur la période 2007/2014			8 323 544,74 €

AP2011 - Logement (aides à l'habitat)	Financement AP	Financement CP	AP disponible
Montant AP voté	1 560 000,00 €		
AP affectée	1 510 276,00 €	1 403 315,14 €	106 960,86 €
Primes à la construction	256 300,00 €	248 356,49 €	7 943,51 €
Aide à la construction traditionnelle	31 800,00 €	21 411,72 €	10 388,28 €
Aide à l'entretien des revêtements en bois	291 520,00 €	227 337,47 €	64 182,53 €
Aide à l'habitat des personnes à faibles ressources	310 656,00 €	287 664,00 €	22 992,00 €
Enrobés - routes territoriales de Miquelon	620 000,00 €	618 545,46 €	1 454,54 €
AP non affectée	49 724,00 €		
AP annulée au budget 2017			156 684,86 €
Montant des aides accordées sur la période 2011/2013			1 403 315,14 €

AP2012 - Aménagements routiers	Financement AP	Financement CP	AP disponible
Montant AP voté	5 100 000,00 €		
AP affectée	4 719 129,04 €	4 631 145,77 €	87 983,27 €
Aménagements en bordure du littoral	577 118,50 €	569 247,26 €	7 871,24 €
Voirie communale de Saint-Pierre	225 000,00 €	225 000,00 €	0,00 €
Réfection des ponts - Commune de Miquelon-Langlade	312 256,20 €	312 256,20 €	0,00 €
Enrobés - routes territoriales de Saint-Pierre	2 100 000,00 €	2 021 450,37 €	78 549,63 €
Enrobés - routes territoriales de Miquelon	1 504 754,34 €	1 503 191,94 €	1 562,40 €
AP non affectée	380 870,96 €		
AP annulée au budget 2017			468 854,23 €
Montant des travaux engagés sur la période 2012/2014			4 631 145,77 €

AP2015 - Cohésion sociale Volet 3 du CDECT2015/2018	Financement AP	Financement CP	AP disponible
Montant AP voté	500 000,00 €		
AP affectée	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €
Étude Construction Résidence appartements Autonomie	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €
AP non affectée	0,00 €		
AP annulée au budget 2017			500 000,00 €
Montant des études financées sur la période 2015/2017			0,00 €

Article 3 : L'Assemblée Territoriale **décide de diminuer les autorisations de programme** suivantes pour un montant total de 990 000 € :

AP2014 - Biens des services	Financement AP	Réalisé CP	Engagé CP	AP disponible
Montant AP voté	2 000 000,00 €			
AP affectée	1 440 000,00 €	1 295 442,55 €	58 358,50 €	86 198,95 €
AP non affectée	560 000,00 €			
AP diminuée au budget 2017				560 000,00 €

AP2014 - Equipements techniques	Financement AP	Réalisé CP	Engagé CP	AP disponible
Montant AP voté	1 200 000,00 €			
AP affectée	770 000,00 €	671 490,23 €	87 000,00 €	11 509,77 €
AP non affectée	430 000,00 €			
AP diminuée au budget 2017				430 000,00 €

Article 4 : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Adopté

16 voix pour
02 voix contre
00 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 17
Conseillers votants : 18

Transmis au Représentant de l'État
Le 12/10/2017
Publié le 12/10/2017
ACTE EXÉCUTOIRE

Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président

Bernard BRIAND

PROCÉDURES DE RECOURS

Si vous estimez que la présente délibération est contestable, vous pouvez former :

- soit un **recours gracieux** devant Monsieur le Président du Conseil Territorial – Hôtel du Territoire, Place Monseigneur MAURER, BP 4208, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ;
- soit un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon – Préfecture, Place du Lieutenant-Colonel PIGEAUD, BP 4200, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.

Le **recours contentieux** doit être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de refus (refus initial ou refus consécutif au rejet explicite du recours gracieux) ou dans les deux mois suivant la date à laquelle le refus implicite de l'administration est constitué (*)

(*) Suite à un recours gracieux, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet implicite.